

PRÉVOYANCE PRIVÉE

**PLACER PLUTÔT
QUE METTRE SOUS CLEF**
ASSURANCE-VIE ÉPARGNE PAX
PLACEMENT CLASSIQUE



NOUVEAU
POSSIBLE À PARTIR DE 40 ANS

LA PROTECTION POUR VOTRE AVENIR

La prévoyance privée est variée, et vos besoins d'assurance sont très individuels. Si vous souhaitez donner vie à vos projets, choisissez la voie classique de l'épargne et assurez-vous des prestations garanties. L'assurance-vie épargne constitue un bon choix si vous assumez une grande responsabilité pour

Une prévoyance fructueuse

Nous avons développé notre assurance constitutive de capital à partir des exigences de nos clients, afin que le placement dans la prévoyance privée porte ses fruits. Pour vous, nous élaborons des solutions de prévoyance innovantes et proposons des produits à des conditions raisonnables.

Des solutions adaptées

Nous mettons à disposition une large gamme de produits, grâce à laquelle vous pouvez planifier votre avenir financier et votre couverture privée selon vos besoins et les sécuriser avec précision. Pour y parvenir, nous vous simplifions les choses: vous nous dites ce que vous souhaitez, et nous trouvons la solution qui vous convient.

votre famille ou dans votre travail. Car une assurance-vie constitutive de capital vous permet de constituer ou d'épargner autant de patrimoine que vous le souhaitez – et ce, avec toute la sécurité dont vous avez besoin.

Il vous suffit de choisir

Le concept de Pax est clair et simple: qu'il s'agisse de constituer un capital, d'effectuer un placement offrant un potentiel de gain ou de combiner les deux, vous déterminez d'abord le type de placement privilégié. Ensuite, vous choisissez les autres possibilités comme la couverture du risque et le pilier de prévoyance (3a ou 3b).

Parfaitement encadré

Chez nous, vous trouverez la sécurité. Nous assurons votre suivi intégral, nous répondons directement à vos questions et nous vous donnons l'assurance d'être entre de bonnes mains. Votre courtier est informé en continu de toutes les opérations.



LA SÉCURITÉ POUR TOUS LES CAS

Que ce soit pendant ses loisirs ou dans sa vie professionnelle, chacun encourt un risque personnel. Il est préférable de s'assurer. Car l'incapacité de gain peut toucher tout le monde – mais personne ne

Constituer un capital

- Assurance constitutive de capital avec capital-décès constant ou croissant; pilier 3a ou 3b; prime annuelle en CHF

Avec couverture de risque optimale

- Couverture d'assurance en cas d'incapacité de gain suite à une maladie ou un accident
- Rente servant de complément idéal à la prestation d'invalidité du 1^{er} et 2^e pilier
- Exonération du paiement des primes en cas d'incapacité de gain
- Assurance risque intermédiaire possible pendant la durée du contrat

Excellente prestation en cas de décès

- Assurance-décès complémentaire avec capital constant
- Assurance-décès complémentaire avec capital décroissant
- Rente de survivants
- Inclusion possible d'une seconde personne (pilier 3b)

Les assurances complémentaires peuvent être combinées sous une seule police.

doit en subir les conséquences financières. En cas de décès, l'assurance risque garantit à vos proches qu'ils puissent maintenir leur niveau de vie habituel.

UNE ASSURANCE UNIQUE

Ce qui rend l'assurance-vie épargne Pax unique:

- Les excédents attribués peuvent être placés selon le souhait individuel des clients (rémunération classique ou portefeuille de fonds Pax géré activement)
- Combinaison individuelle de modules de couverture sur une police (tarif principal et tarif complémentaire)
- En cas d'activité jusqu'à l'âge de 70 ans, possibilité de prolonger la police dans le cadre du pilier 3a
- Assurance risque intermédiaire en cas de difficultés financières pendant la durée du contrat

DES AVANTAGES TOUT AU LONG DE LA VIE

Constitution de patrimoine ciblée

Vous épargnez du capital à long terme et déterminez selon vos besoins votre objectif d'épargne et de placement, par exemple l'amortissement indirect de votre logement en propriété. Vous déterminez l'horizon temporel avec la durée contractuelle correspondante.

Constitution de capital et couverture des risques

Un duo imbattable: l'assurance-vie épargne Pax combine la constitution de capital et la couverture de risque. Il est possible d'épargner tout en bénéficiant d'une couverture individuelle et ce, de la manière la plus simple.

Sécurité de placement

Chez Pax, le patrimoine des clients est entre de bonnes mains. Le capital garanti versé correspond aux montants convenus. A celui-ci s'ajoutent les excédents, que nous créditons et sécurisons chaque année pendant toute la durée du contrat. Vous pouvez alors librement choisir si vous souhaitez que ceux-ci soient rémunérés de manière classique ou placés dans l'un de nos portefeuilles de fonds gérés activement.

Capital garanti en cas de vie

L'assurance-vie épargne Pax avec placement classique garantit un intérêt sur toute la durée du contrat. Nous vous assurons ainsi un capital garanti en cas de vie.

PROFITER MAINTENANT

- Conclusion possible à partir de 40 ans, durée maximale 25 ans
- Pas de supplément de prime en cas de paiement trimestriel, semestriel ou annuel

LA POLYVALENCE DÈS LE DÉBUT

Produit	Assurance constitutive de capital avec capital garanti en cas de vie et de décès	
Tarifs	TerzaComfort (3a), ComfortLife (3b)	
Type de placement	Placement classique avec rémunération garantie	
Financement	Prime périodique en CHF	
Prime annuelle (min./max.)	CHF 1'200.00/x	
Système d'excédents	Bonification d'épargne: les excédents attribués sont accumulés afin de générer des intérêts ou bonification de fonds: les excédents attribués sont placés dans le portefeuille de fonds Pax	
Prestations garanties	<p>A l'échéance de l'assurance:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Capital garanti en cas de vie • Capital garanti en cas de décès 	<p>En cas d'incapacité de gain (si l'option correspondante est incluse):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge des versements de primes • Rente d'incapacité de gain
Durée d'assurance	A partir de 5 ans, max. 25 ans Age minimal 40 ans au début du contrat	
Flexibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Ajustement des prestations et des primes • 3a: ajustement des primes aux nouveaux montants limites • 3b: ajustement dynamique des primes • Prêt sur police, versement anticipé et rachat sur demande • Changement entre les piliers 3a et 3b en cas d'évolution de la situation professionnelle 	
Privilèges	<ul style="list-style-type: none"> • Avantages fiscaux de la prévoyance liée et de la prévoyance libre (piliers 3a et 3b) • Privilèges en matière de succession et de faillite en cas de clause bénéficiaire correspondante 	
Particularités de Pax	<ul style="list-style-type: none"> • Les excédents attribués peuvent être placés selon le souhait individuel des clients: rémunération classique ou portefeuille de fonds Pax géré • Combinaison individuelle de modules de couverture sur une police (tarif principal et tarif complémentaire) • Possibilité de prolonger la police jusqu'à l'âge de 70 ans dans le cadre du pilier 3a, à condition que le client exerce une activité lucrative • Assurance risque intermédiaire en cas de difficultés financières pendant la durée du contrat • Pas de supplément de prime en cas de paiement trimestriel, semestriel ou annuel 	

Schéma de l'évolution du financement avec prime annuelle



